



**Rubrique:** Inscriptions au registre du commerce

**Sous-rubrique:** Mutation

**Date de publication:** SHAB 05.04.2024

**Numéro de publication:** HR02-1006001914

**Entité de publication**

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

## Mutation Allseas Investments SA, Châtel-Saint-Denis

Allseas Investments SA  
Route de Pra de Plan 18  
1618 Châtel-St-Denis

Allseas Investments SA, à Châtel-Saint-Denis, CHE-310.827.155 (FOSC du 14.05.2020, p. 0/1004889539). Nouveau but: la Société a pour but de prendre et de gérer des participations à des entreprises ou sociétés de toutes espèces, industrielles, commerciales et financières, en Suisse et à l'étranger, notamment dans le domaine des activités de construction offshore et d'activités d'extraction en haute mer; d'exercer des activités de financement, de contrôle et de conseil en faveur des entreprises et sociétés auxquelles elle participe et leur fournir des garanties; d'une manière générale, effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à ses buts. La Société a également pour but l'achat, la vente, l'équipement, l'affrètement, la location et l'exploitation de navires à l'étranger, en particulier dans le domaine de la construction offshore et subaquatique. La Société peut prendre des participations financières ou autres dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou connexes et effectuer tous investissements. Elle peut effectuer toutes opérations qui sont en rapport direct ou indirect avec son but. La Société peut effectuer toutes transactions financières et fournir toutes garanties, principalement en faveur des sociétés du Groupe Allseas. La Société peut accorder des prêts et des autres financements directs ou indirects, y compris en participant à des opérations de centralisation de trésorerie (cash pooling), à ses filiales directes ou indirectes aussi qu'à des tiers, y compris ses actionnaires directs et indirects ainsi que leurs sociétés filiales directes ou indirectes et fournir des sûretés de toute nature pour leurs engagements y compris par voie de gage, de transfert à titre de sûreté et de garantie, même si ces financements ou ces sûretés sont accordés sans que la Société ne reçoive de rémunération ou de contreprestation. La clause statutaire d'apport en nature du 28.09.2011 est abrogée. Communication aux actionnaires: par écrit (lettre, téléfax ou e-mail). Statuts modifiés le 25.03.2024.

Registre journalier no 2476 du 02.04.2024

Précédente publication dans la FOSC: no 93, Date: 14.05.2020

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Fribourg